

VILLE DE SAINT-CHARLES-BOROMMÉE

M.R.C. DE JOLIETTE

RÈGLEMENT 2158-1-2024

Modifiant le Règlement 2158-2019 décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée

ATTENDU qu'il y a lieu de réviser certains tarifs du règlement 2158-2019 dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025;

ATTENDU les recommandations faites par l'administration à cet égard;

ATTENDU l'avis de motion régulièrement donné lors de la séance du conseil municipal tenue le **16 décembre 2024**, la présentation de celui-ci et son dépôt à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète et statue ce qui suit :

1. Les annexes A, B, D et D.1 sont remplacées par les annexes jointes au présent règlement, lesquelles en font partie intégrante.
2. Le titre de la section IV est remplacé par ... **Vie citoyenne**...
3. Les articles 20, 24 et 24.1 sont modifiés en remplaçant les termes ... Service des loisirs, culture et communauté... par ... Service Vie citoyenne et innovation sociale....
4. L'article 22 est remplacé par le suivant, à savoir :

22. Dans le cas où aucun tarif n'est établi pour une activité dispensée par le Service vie citoyenne et innovation sociale le tarif de celle-ci correspond à :

- Pour les divisions « Jeunesse et communauté », « Loisirs, sports et communauté » : son coût réel majoré de 15 % (à titre de frais d'administration). Le résultat obtenu doit être majoré de 25 % pour établir le tarif de la personne non-résidente.

- Pour la division « Aquatique » : au montant fixé par la direction du service en fonction des objectifs budgétaires de chacun de la division, Le montant ne peut être inférieur au coût réel.

Cependant, les cours éducatifs concernant des thèmes comme la sécurité et le secourisme sont offerts gratuitement aux résidents.

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Robert Bibeau
Maire

Louis-André Garceau, avocat
Greffier

Adopté à la séance du conseil du **à compléter**.

VILLE DE SAINT-CHARLES-BOROMMÉE

M.R.C. DE JOLIETTE

RÈGLEMENT 2158-1-2024

ANNEXES A, B, D ET D.1

ANNEXE « A »

SERVICES ADMINISTRATIFS		
Direction générale, Service des affaires juridiques et du greffe, Service des finances et trésorerie, Service des communications et affaires publiques		
A.1 Greffe		
Biens ou services tarifés	Tarif	Taxes (TPS/TVQ) et stipulations particulières (le cas échéant)
A.1.1 Frais de recherche, frais postaux et autres frais reliés à la préparation de dossiers pour mise en vente pour non-paiement de l'impôt foncier	Coût réel + 15 %	N/A
A.1.2 Frais de vente pour taxes	250 \$ par immeuble apparaissant sur la résolution approuvant l'état des immeubles en défaut de paiement de taxes	N/A
A.2 Communication		
A.2.1 Articles promotionnels	Coût réel + 15 % (minimum 5 \$)	N/A
A.2.2 Remplacement carte Civis	5 \$	N/A
A.3 Finances		
A.3.1 Rôle d'évaluation en ligne	<p>Gratuit/grand public</p> <p>Accès Professionnel 50 \$ pour accès au service (accès au service) 50 \$ droit de consultation annuel 17,50\$ Cat. Rés. – 22\$-Autres Cat. /extrait rôle de taxation 144 \$ Cat. Rés. – 180 \$ Autres Cat. /unité d'évaluation pour un relevé de compte Extrait du rôle d'évaluation 4,95 \$</p> <p>Accès commercial Gratuit pour accès 16,95 \$/extrait rôle de taxation 4,95 \$/extrait rôle d'évaluation Ces tarifs sont ceux exigés par le fournisseur de la plateforme de consultation et sont sujets à changements sans préavis. Ces tarifs sont non remboursables et les taxes s'appliquent à ces derniers.</p>	N/A
A.3.2 Certificat d'évaluation	5 \$/page	N/A
A.3.3 Chèque « sans provision » ou « arrêt de paiement »	25 \$	N/A

ANNEXE « B »

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE		
B.1 Opérations cadastrales		
Services tarifés	Tarif	Stipulations particulières (le cas échéant)
B.1.1 Lotissement	100 \$ + 15 \$/lot créé	N/A
B.2 Permis et certificats – Usage résidentiel		
B.2.1 Abrogé		
B.2.2 Construction résidentielle et communautaire	250 \$ + 60 \$/logement	N/A
B.2.3 Agrandissement du bâtiment principal	60 \$	N/A
B.2.4 Agrandissement ou transformation d'un bâtiment complémentaire	25 \$	N/A
B.2.5 Construction de tout bâtiment complémentaire (ex. : remise, serre, etc.)	30 \$	N/A
B.2.6 Rénovation	50 \$	N/A
B.2.7 Construction d'une piscine ou d'un spa	75 \$	N/A
B.2.8 Ajout d'un logement	60 \$/logement	N/A
B.3 Permis et certificats – Usage non résidentiel		
B.3.1 Construction	250 \$ + 3 \$/m ² de travaux (Maximum 10 000 \$)	N/A
B.3.2 Agrandissement, rénovation ou transformation du bâtiment principal	100 \$ + 2 \$/1 000 \$ de travaux (Maximum 2 000 \$)	N/A
B.3.3 Construction, agrandissement, rénovation ou transformation de tout bâtiment complémentaire	50 \$ + 1 \$/m ² (Maximum 2 000\$)	N/A
B.4 Certificats d'autorisation divers		
B.4.1 Transport de bâtiment	250 \$	N/A
B.4.2 Changement d'usage ou nouvel usage	50 \$	N/A
B.4.3 Démolition d'un bâtiment	250 \$/bâtiment principal 25 \$/bâtiment complémentaire	N/A
B.4.4 Construction enseigne	15 \$/m ² (min. 30 \$)	N/A
B.4.5 Installation enseigne temporaire	25 \$	N/A
B.4.6 Travaux en milieu riverain	50 \$	N/A
B.4.7 Installation septique	50 \$	N/A
B.4.8 Captage d'eau ou système de géothermie	30 \$	N/A
B.4.9 Certificat d'occupation	50 \$	N/A
B.4.10 Permis d'arrosage	25 \$	N/A
B.4.11 Permis de colportage	5 \$	N/A
B.4.12 Installation d'un ponceau ou d'un accès	30 \$	N/A
B.4.13 Occupation de la voie publique	100 \$	N/A
B.4.14 Mur de soutènement	30 \$	N/A
B.4.15 Aménagement d'une aire de stationnement	10 \$/case avec un minimum de 50 \$	N/A
B.5 Usage temporaire		
B.5.1 - Usage temporaire	50 \$	N/A
B.5.2 - Vente de biens d'utilité domestique sur les terrains municipaux désignés	15 \$	N/A
B.5.3 Bâtiment temporaire	100 \$	N/A
B.6 Dérogation mineure		
B.6.1 Demande de dérogation mineure	500 \$	Non remboursable
B.6.2 Demande de dérogation mineure d'un organisme à but non lucratif	75 \$	Non remboursable

B.7 Modification de règlement et PPCMOI		
B.7.1 Demande pour un PPCMOI ou de modification d'un règlement d'urbanisme	1 500 \$	Advenant qu'il ne soit pas donné suite à la demande, un montant de 1 000 \$ sera alors remboursé. Si les procédures sont entreprises, mais que le processus est arrêté par la suite, les frais sont alors conservés entièrement.
B.8 Stationnement		
B.8.1 Émission d'une vignette d'identification ou d'accommodation (valide pour une période maximale de 12 mois)	10 \$/vignette	La date de renouvellement de vignette est le 1 ^{er} juillet de chaque année.
B.8.2 Vignette temporaire pour les organismes à but non lucratif situé sur le territoire de la MRC Joliette (valide pour la période indiquée sur la vignette)	Gratuite	N/A
B.9 Matière résiduelle		
B.9.1 Bac de matière de résiduelle additionnelle	75 \$/an	Réservé aux bâtiments commerciaux, industriels et unifamiliaux logeant une famille de 6 personnes et plus, une garderie en milieu ou une famille d'accueil.
B.10 Système de traitement tertiaire		
B.10.1 Entretien (article 11.2b) règl. 2191-2021	Coût réel exigé par l'entrepreneur spécialisé + 15 % des frais administratifs	N/A

B.11 Permis et certificats		
B.11.1Renouvellement	50 % du coût initial du permis ou du certificat	Maximum de 100\$ pour un usage institutionnel

ANNEXE « D »

SERVICE VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE		
D.1 – Camp de jour		
Services tarifés	Tarif	Stipulations particulières (le cas échéant)
D.1.1.1 Inscription 1 ^{er} enfant	70 \$/semaine	Inclus un accessoire d'identification
D.1.1.2 Inscription d'un 2 ^e enfant issu de la même famille	65 \$/semaine	Inclus un accessoire d'identification
D.1.1.3 Inscription d'un 3 ^e enfant issu de la même famille	50 \$/semaine	Inclus un accessoire d'identification
D.2 - Accès à la piscine du Cegep régional de Lanaudière pour les résidents		
D.2.1 Bain en longueur	Gratuit	
D.2.2 Bain libre	Gratuit	
D.3 - Accès au Centre multisports (Joliette)		
Gratuit pour les enfants avec preuve de citoyenneté (Civis)	L'organisme ou l'association doit contacter la Ville pour plus de détails	
Selon la tarification en vigueur par le Centre de services scolaire des Samares	Contactez directement le Centre multisports pour procéder à votre location	

ANNEXE « D.1 »

SERVICE VIE CITOYENNE ET INNOVATION SOCIALE – LOCATION DE SALLES ET PLATEAUX SPORTIFS			
* Se référer au <i>Programme de soutien aux organismes</i> afin de voir si vous êtes éligibles à la gratuité.			
D.1.1 – Centre Alain-Pagé			
Services tarifés	Tarif		Stipulations particulières (le cas échéant)
	Non-résidents, entreprises et organismes de l'extérieur	Résidents de SCB et organismes sur le territoire	
Grande salle			
D.1.1.1 Du lundi au jeudi (8 h à 17 h) et le vendredi (8 h à 12 h)	50 \$/h Minimum 1 h	Rabais de 50 %/gratuité*	Inclus le temps de montage et démontage de la salle
D.1.1.2 Autre périodes et jours fériés	50 \$/h Minimum 2 h	Rabais de 50 %/gratuité*	Inclus le temps de montage et démontage de la salle. Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Autres salles			
D.1.1.3 Du lundi au jeudi (8 h à 17 h) et le vendredi (8 h à 12 h)	35 \$/h Minimum 1 h	Rabais de 50 %/gratuité*	Inclus le temps de montage et démontage de la salle.
D.1.1.4 Autres périodes et jours fériés	35 \$/h Minimum 2 h	Rabais de 50 %/gratuité*	Inclus le temps de montage et démontage de la salle. Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2 – Centre André-Hénault			
* Se référer au <i>Programme de soutien aux organismes</i> afin de voir si vous êtes éligibles à une gratuité			
Salles A, B et C (320-400 personnes avec tables/450 chaises) :			
D.1.2.1 En tout temps	70 \$/h Minimum 3 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2.2 Journée complète (Bloc de 12 h situé entre 7 h et 22 h)	735 \$	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Salles A et B (200-296 personnes avec tables/350 chaises) :			
D.1.2.3 En tout temps	65 \$/h Minimum 3 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2.4 Journée complète (Bloc de 12 h situé entre 7 h et 22 h)	600 \$	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Salle A (200-250 personnes avec tables/250 chaises) :			
D.1.2.5 En tout temps	55 \$/h Minimum 3 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2.5 Journée complète (Bloc de 12 h situé entre 7 h et 22 h)	475 \$	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Salle B et C (80-128 personnes avec tables/175 chaises) :			
D.1.2.6 En tout temps	45 \$/h Minimum 3 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2.7 Journée complète (Bloc de 12 h situé entre 7 h et 22 h)	365 \$	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Salle C (30-48 personnes avec tables/48 chaises) :			
D.1.2.8 En tout temps	35 \$/h Minimum 3 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.2.9 Journée complète (Bloc de 12 h situé entre 7 h et 22 h)	275 \$	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
Réservation de l'abri extérieur adjacente au Centre André-Hénault			
Nécessite minimalement la réservation de la salle A	100 \$/bloc de 2 h	Rabais de 30 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources
D.1.3 – Plateaux sportifs			
* Se référer au <i>Programme de soutien aux organismes</i> afin de voir si vous êtes éligibles aux tarif réduit.			
D.1.3.1 Terrains sportifs admissibles (soccer, baseball, basketball et tennis, gymnases et pickleball)	80 \$/h pour la préparation et la remise en état	25 \$/activité	Sous réserve de la disponibilité des ressources

D.1.4 – Chalet Bois-Brûlé			
D.1.4.1 Grande salle	65 \$/bloc de 2 h	50 %	Sous réserve de la disponibilité des ressources.
D.1.5 – Centre aquatique			
Salle de formation			
D.1.5.1 Salle 2 ^e étage	35 \$/h Minimum 1 h	Rabais de 50 %/gratuité*	Inclus le temps de montage et démontage de la salle.
Piscine complète			
Aucun personnel	65 \$/h	60 \$/h	Vous devez fournir le personnel requis par la loi
Un sauveteur	150 \$/h	140 \$/h	
Un moniteur de natation ou un moniteur spécialisé (aquaforme)	175 \$/h	160 \$/h	
Deux sauveteurs	180 \$/h	165 \$/h	
Deux moniteurs de natation	205 \$/h	190 \$/h	
Trois moniteurs de natation	235 \$/h	220 \$/h	
Quatre moniteurs de natation	265 \$/h	250 \$/h	
Activités libres			
Bains libres	4 \$/entrée	Gratuit	
Longueurs libres	7,50 \$/entrée	Gratuit	